

Présents : P. Pantanella, A. Fabié, C. Arcaro, I. Rivière, J. P. Cartailac, C. Combettes, N. Galières, I. Mailhé, L. Genieys, R. Fabrègues,

Procuration : C. Blanc à I. Mailhé, L. Genieys à C. Cambefort

Excusés : G. Vidal, G. Sigaud, L. Maffre.

Secrétaire de séance : Christiane Arcaro

Avant d'ouvrir la séance le maire demande que soit retiré le point 2 de l'ordre du jour et que soit ajoutées deux délibération, une sur une servitude à ENEDIS et une concernant la reconduction de la garantie de l'emprunt Sud Massif Central

Pharmacie et local commercial : Mr le maire indique qu'il a été saisi d'une demande de transfert d'une pharmacie, chose qui est possible depuis la modification de la loi de juillet 2018. Pour que cette demande de transfert soit recevable par les services responsables en la matière, il est nécessaire que le dossier soit complété par la demande de permis de construire de la pharmacie et du bail. Le maire demande donc au conseil l'autorisation de déposer ce permis et celle d'en rédiger le bail.

Accepté par 11 voix et une abstention.

Servitude à ENEDIS : A. Fabié présente une demande d'ENEDIS pour une servitude sur la parcelle AE786 suite à la pose d'une ligne souterraine.

Accepté à l'unanimité

Garantie de l'emprunt Sud Massif Central : C. Arcaro informe que la commune garantit l'emprunt contracté par Sud Massif Central pour les constructions de la résidence Les Garrics. Sud Massif Central a opéré un réaménagement de cet emprunt et de ses caractéristiques financières (diminution du taux et allongement de la durée du prêt), il convient donc de reconduire cette garantie.

Accepté à l'unanimité

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la Séance est levée à 21 h 30